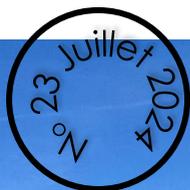


BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



13.04.2024

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE

- 4 Administration communale
- 5 Autorités communales
- 6 Gestion des déchets
- 7 Le mot du Syndic
- 8 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 10 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14.05.2024
- 18 Abonnements pour les jeunes de 18 ans
- 19 Information à la population alarme-eau
- 23 Infos Seniors
- 26 La Botterensoise / Avis aux amateurs de pétanque
- 27 Maîtrise paroissiale de Broc
- 29 Souvenirs de l'activité Seniors du 19.06.2024
- 32 Nuit des Perséides

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 - 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 - 19.00 heures
jeudi 10.00 - 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
caisse@botterens.ch
☎ 026 921 18 37



L'administration communale sera fermée du 8 au 28 juillet 2024 et du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic
079 250 67 21
dominique.macheret@fr.ch

Administration générale
ARG
ASLG
Finances
Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic
079 659 70 28
026 921 27 30
ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes
AICG / ABVH
Eau potable
Epuration des eaux
Sport et loisirs

Yanaelle Sciboz
079 394 61 43
info@ys-architecte.ch

Ecoles et accueil extrascolaire
Curatelles
Culture et tourisme
Protection civile - ORCOC

Michael Richoz
076 398 23 52
technique@botterens.ch

Aménagement du territoire
Constructions / Energie
Ordre public et naturalisations
Démoustication
Place de jeux des Botteneys

Olivier Risse
079 565 20 18
026 913 93 43
orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé
Cimetière
Feu
Forêts
Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.00 - 19.00 heures
- mercredi 14.30 - 17.30 heures (du 01.05 au 31.10)
- jeudi 17.30 - 19.30 heures
- samedi 09.00 - 11.00 heures
13.30 - 17.00 heures



24 et 31 décembre 2024 15.00 - 16.30 heures
26 décembre 2024 et 2 janvier 2025 16.30 - 19.30 heures

Evacuation des déchets verts :

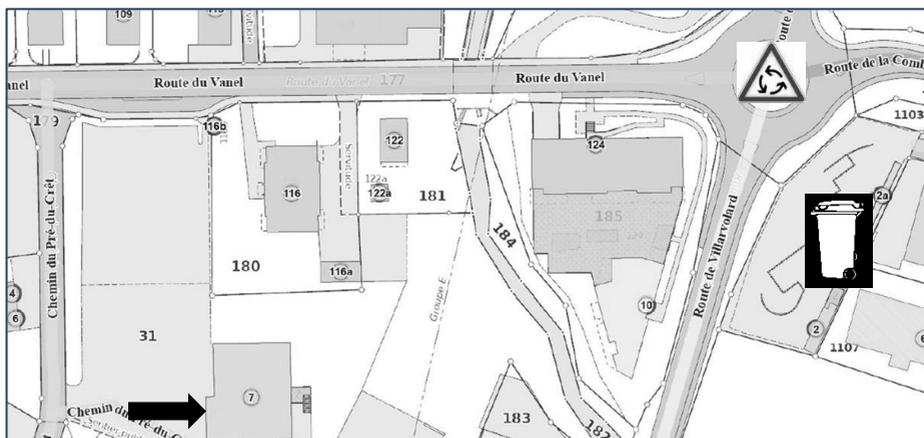
Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de l'administration communale à Corbières - ch. Pré-du-Crêt 7.



Le mot du Syndic

Chers habitants de Botterens et de Villarbeney,

Voici venir les beaux jours et enfin des températures agréables. Le temps des vacances en familles, des promenades et des voyages.

Le conseil communal souhaite à tous les habitants de profiter des vacances afin de passer de très bon instants ensoleillés, égayés de moment d'amitié, d'apéro entre amis, de bains de soleil et pourquoi pas d'un peu de folie !

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite un très bel été, de bonnes vacances et surtout une bonne santé.

Dominique Macheret, Syndic



Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes gens se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 - Villarbeney	079 905 48 37
Magnin Romane 2009	
Chemin de Châtel 40 - Botterens	077 269 54 90
Mutrux Elise 2007	
Rte du Chamois 4 - Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Eline 2010	
Ch. de Châtel 28 - Botterens	077 404 61 56
Ruffieux Estelle 2004	
Ch. de Châtel 15 - Botterens	079 919 77 85

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01

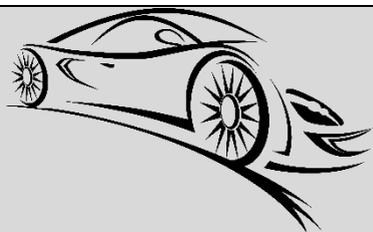
Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.



*Carrosserie
Patrick Chassot*

Tôlerie – Peinture au four – Remplacement de pare-brise –
Vitres teintées – Réparation toutes marques
Véhicule de remplacement
Devis gratuit

Route de Fribourg 155
1634 La Roche
patrick@carrosserie-chassot.ch
www.carrosserie-chassot.ch

Tél. : 026/413.31.63
Mobile : 079/254.70.52
Applicateur **CERAMIC PRO®**



Une épicerie en libre-service est à votre disposition à la Route de Botterens 87 à Botterens.

Viande, fromage, pizzas, tartares, etc... fabriqués ou produits par des entreprises de la région. De quoi vous dépanner et vous régaler !

Venez nombreux découvrir ce commerce de proximité à votre disposition 24/24h 7/7j.

Paiement par carte et TWINT

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 mai 2024

Salle communale, mardi 14 mai 2024, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	32 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	M. Jacques Aebischer Mme Marguerite et M. Maurice Jaccottet M. René Allemann M. Daniel Hager
<u>Scrutateurs</u>	MM. Olivier Chammartin et Hervé Moser
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2023
2. Comptes 2023
3. Crédit d'étude pour l'agrandissement et la rénovation de la salle communale
4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2023. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 26 avril 2024 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale ni du caissier. 32 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2023

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de mars 2024. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Comptes 2023

Le Président cède la parole au caissier communal, M. Creux pour la présentation des comptes de résultats 2023.

Le caissier débute la présentation des comptes de résultats 2023 en donnant quelques explications quant à la disposition des chiffres et des chapitres. Il commente ensuite les différents chapitres et donne des explications pour les chiffres qui diffèrent sensiblement du budget 2023 ou des comptes 2022.

Au chapitre 5 Prévoyance sociale, M. J.-M. Trouillet demande à quoi correspond le sous-chapitre intitulé Aide matérielle légale.

Le caissier répond que ce sous-chapitre regroupe des postes représentant des charges liées, c'est-à-dire des montants qui sont déterminés par le canton ou les associations régionales. En l'occurrence il s'agit de notre participation au Service social régional, au service de puériculture et de notre part légale LASoc (loi sur les assurances sociales).

M. O. Risse ajoute que dans le cadre d'un suivi par le Service social régional, des personnes dans le besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle, par exemple sous la forme de meubles.

Au chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire, Mme C. Vonlanthen demande à combien s'élève le tarif horaire d'un urbaniste.

M. le Président répond que celui-ci peut osciller entre Fr. 170.- et Fr. 200.-/heure.

M. Creux conclut la lecture des comptes de résultat 2023 en communiquant le bénéfice de l'exercice 2023 s'élevant à Fr. 421'939.20.

M. Creux poursuit avec la présentation des comptes d'investissements 2023 qui se soldent sur un total des charges d'investissements de Fr. 932'204.71 pour un total des produits se montant à Fr. 55'334.40, soit un investissement net de Fr. 876'870.31.

M. Creux poursuit avec la présentation du bilan 2023 et communique pour conclure quelques indicateurs financiers qui démontrent la bonne santé financière de la commune.

M. le Président fait ensuite lecture d'un extrait du rapport de l'organe de révision qui mentionne que les comptes 2023 sont conformes aux prescriptions légales en vigueur et qui recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2023.

M. le Président passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière qui invite l'assemblée à adopter les comptes 2023.

Mme C. Vonlanthen adresse ses félicitations pour le travail accompli.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats et d'investissements 2023 tels que présentés de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve par 27 voix et 5 abstentions (le Conseil communal qui n'est pas autorisé à voter pour l'approbation des comptes) les comptes de résultats et d'investissements 2023.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et plus particulièrement le caissier, M. Creux, pour son travail. M. le Président est rejoint par les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président poursuit avec le point suivant.

3. Crédit d'étude pour l'agrandissement et la rénovation de la salle communale

M. le Président explique que dans un premier temps le Conseil communal avait prévu de solliciter ce soir un crédit d'investissement mais qu'après consultation de la commission financière il a été convenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée un crédit de Fr. 20'000.- pour l'étude de 3 variantes pour l'assainissement des locaux. Ce montant comprend les honoraires de l'architecte et des différents ingénieurs.

M. le Président ajoute qu'il y a possibilité d'agrandir le bâtiment et que les locaux actuels nécessitent impérativement une intervention en raison de leurs états. Au final, le Conseil communal entend soumettre à l'assemblée 3 variantes chiffrées, après enquête à entreprendre auprès des différentes sociétés locales et utilisateurs de la salle afin de connaître leurs besoins.

Trois possibilités s'offrent, à savoir conserver la structure existante en reprenant les fondations, la construction d'une nouvelle salle ou la démolition. Dans tous les cas, l'investissement sera important.

M. le Président passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'assemblée à adopter cet investissement de Fr. 20'000.-

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit d'étude de Fr. 20'000.- de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve par 31 voix et 1 abstention ce crédit d'étude de Fr. 20'000.- pour la salle communale.

M. le Président cède la parole à M. O. Risse et Mme Y. Sciboz pour diverses informations.

4. Divers

M. O. Risse informe l'assemblée que la taxe au poids va augmenter de 10 ct à partir du 1^{er} juin 2024. Le prix au kilo passera de 40 ct à 50 ct. ceci afin d'assurer le taux légal de couverture de 70% pour le chapitre des ordures ménagères. Cette augmentation a été décidée de concert entre les 3 communes concernées, à savoir Corbières, Hauteville et Botterens. M. O. Risse ajoute qu'en regard des communes avoisinantes appliquant également la taxe au poids, les tarifs sont toujours très corrects.

M. M. Raboud se souvient que le prix au kilo avait été baissé de 10 ct. car les chiffres étaient bons. Qu'en est-il aujourd'hui et quelle est la raison de cette augmentation des coûts ?

M. O. Risse répond que les ristournes relatives au tri des déchets sont variables, le nombre de transports a également un impact. Par ailleurs, il y a également eu une légère hausse des horaires d'ouvertures. Dans tous les cas, les 3 communes devaient prendre des mesures pour atteindre le taux de couverture imposé par le Service des communes.

Mme Y. Sciboz donne une information quant au plan alarme eau mis à jour par l'ORCOC (Organe communal de conduite en cas de catastrophe) en cas de rupture du barrage de Montsalvens. La commune de Botterens n'est pas directement touchée, hormis quelques particuliers propriétaires de chalets au bord du lac, mais une information officielle doit être donnée. Par conséquent, si l'alarme eau retentit (son grave) il faut impérativement se rendre au point de rassemblement (PRU) situé devant le bureau communal. Tous les documents relatifs à ce plan alarme eau sont disponibles sur le site internet de la commune ou peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

Mme M. Voltz demande quand interviendront des discussions quant à l'utilisation des locaux de l'ancienne déchetterie.

M. le Président répond que ces locaux sont actuellement utilisés pour le rangement du matériel communal et qu'ils vont très certainement le rester.

M. F. Romanens demande sur combien de niveaux s'élève ce bâtiment.

M. le Président répond qu'il y a juste une petite mezzanine.

M. R. Ruffieux ajoute que la commune n'est pas propriétaire de l'entier. La partie du dessous, où se situait l'ancienne réserve incendie, est privée.

M. F. Tornare revient sur le projet d'agrandissement de salle communale et demande s'il ne serait pas opportun d'étudier une variante pour la construction d'une salle sur le terrain communal à côté de la place de jeux.

M. le Président répond que cette alternative sera étudiée mais que dans tous les cas il faut assainir le bâtiment ici présent.

M. F. Tornare pense que c'est une idée à étudier étant donné que l'emplacement actuel limite les possibilités au niveau de l'agrandissement.

M. R. Ruffieux tient à rappeler que l'avant-projet présenté l'an dernier prévoyait déjà 150 places assises. Y-a-t'il vraiment besoin d'une salle plus grande ?

M. le Président répond que les sociétés seront amenées à se prononcer à ce sujet en fonction de leurs besoins.

M. Ph. Curty demande si une zone parking sera prise en considération dans le cadre de l'étude.

M. Y. Sciboz répond que l'avant-projet répondait aux normes VSS, à savoir une trentaine de places de parc.

M. le Président ajoute que la commune n'a pas la latitude de prévoir un nombre supérieur de places officielles. Il cite la problématique rencontrée dans le cadre du projet de Centre sportif régional de la Gruyère. Cependant, l'ancienne route en face du bureau communal permettra d'accueillir plus de véhicules.

M. J. Barras demande si l'ancien bâtiment utilisé par M. G. Brügger est à la commune ? Et dans tel cas qu'est-ce qu'il en adviendra.

M. le Président répond par l'affirmative. Pour le moment rien de concret n'est prévu pour ce hangar. La commune doit procéder à un contrôle de la statique de l'ensemble avant d'envisager autre chose pour ce bâtiment situé hors de la zone à bâtir.

M. V. Romanens demande s'il est possible de prévoir un panneau ralentisseur pour le chemin de Châtel au niveau de la sortie de la forêt. Les cyclistes descendent très vite. Certains automobilistes roulent également assez fort dans le secteur. Il y aurait lieu de signaler la présence d'enfants pour les sensibiliser au danger.

M. le Président prend bonne note de la demande de M. Romanens et indique qu'un système de chicanes pour les VTT sera installé ainsi que des panneaux signalant la présence d'enfants.

Mme C. Vonlanthen constate que de plus en plus de chiens sont promenés sans laisse autour du lac.

M. le Président répond que la laisse est obligatoire durant certaines périodes uniquement. Il en appelle au bon sens des propriétaires canins.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h10 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret

Procès-verbal provisoire, pas encore soumis à l'approbation de l'Assemblée communale



Nouveau à Villarbeney

Esthéticienne diplômée ASEPIB

**Ophélie Pilloud, Impasse du Jordil 29, 1652 Villarbeney
076/539.68.39**

Abonnements gratuits à un journal régional pour les jeunes de 18 ans

L'Etat a lancé en mai 2024 sa nouvelle prestation qui permet aux jeunes de 18 ans de s'abonner gratuitement à un journal régional fribourgeois. Pour 2024, tous les jeunes nés en 2006 et domiciliés dans le canton peuvent profiter de l'offre via le formulaire en ligne accessible sur fr.ch/abo.

Les jeunes qui atteignent leur majorité en 2024 ont la possibilité de souscrire à l'abonnement, indépendamment du jour de leur anniversaire. Concrètement, une personne qui a fêté ses 18 ans en janvier 2024 peut dès maintenant souscrire à l'abonnement, tout comme celle qui est née en août 2024, par exemple. L'abonnement est réservé aux jeunes domiciliés dans le canton et qui en font expressément la demande.

Rappel des consignes de sécurité en cas d'alarme-eau

La Commune de Botterens informe ses habitants du comportement à adopter en cas d'alarme-eau, consécutive à une rupture du barrage de Montsalvens ou d'une crue massive et subite de la Jogne. Toutefois, le risque de voir une telle catastrophe se produire est jugé très faible.

Les normes de sécurité du barrage sur la Jogne en amont de Broc sont respectées : il est peu probable de voir l'une ou l'autre installation rompre totalement ou partiellement. Pourtant, il n'est jamais inutile de rappeler la bonne conduite à adopter si un tel accident devait survenir. C'est dans cet objectif que, conformément aux directives de l'Office fédéral de l'énergie et de l'Office fédéral de la protection de la population, l'Etat de Fribourg a mis à jour sa planification appelée « Plan Alarme-eau ». Toutes les communes concernées doivent en informer la population.

Comment réagir en cas d'alarme-eau ?

Tout signal d'alarme qui retentirait à un autre moment que lors des essais, le premier mercredi de février, signifie que la population est menacée. En cas de danger d'eau, c'est l'alarme-eau qui se fait entendre. Elle consiste en douze sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de dix secondes. Elle retentit uniquement dans les zones à risque.

Les autorités communales ont adressé un courrier aux personnes domiciliées dans ces secteurs, leur rappelant le comportement à adopter en cas d'alerte. A savoir : quitter immédiatement à pied la zone de danger et se rendre dans le lieu de rassemblement, indiqué dans la lettre. Il ne faut emporter que le minimum, c'est-à-dire une pièce d'identité, de l'argent liquide (ou cartes bancaires) ainsi que ses médicaments, le cas échéant.

Que faire en cas d'alarme générale ?

Pour rappel, en cas de danger pouvant toucher toute la population, c'est alors l'alarme générale qui est déclenchée. Cette dernière consiste en un son oscillant continu diffusé pendant une minute et répété après deux minutes d'interruption. Dans ce cas, chacun est tenu d'écouter la radio, de suivre les instructions diffusées par ce canal et de prévenir ses voisins.

Si une personne résidant dans les zones dites « à risque » en cas de danger d'eau n'a pas reçu le courrier des autorités communales, elle peut s'adresser à sa commune de domicile.

Plus d'informations :

www.botterens.ch/vivre/mesures-de-securite-de-la-population

www.fr.ch/catastrophe

www.alertswiss.ch

*Participe aux ateliers “Liberté”
(2h30)*

POUR QUI ? ENFANTS ENTRE 2 ET 5 ANS

**ENCADRÉS PAR UNE PROFESSIONNELLE
EN PSYCHO-SOCIO ÉDUCATION ET COMMUNICATION.**

Où ? Route du Villard 54, 1633 Vuippens
CADRE EXCEPTIONNEL AVEC UN EXTERIEUR DE PLUS DE 700 M²
Place de jeux, jardin, poulailler et espace intérieur

Pourquoi ?

Développer les compétences des enfants selon leurs besoins et leurs envies.

Découvrir l'autre dans un petit groupe (max. 6 enfants) et s'initier aux compétences sociales.

Mettre des mots sur ce qu'il se passe dans son corps (émotions) afin d'apprendre à communiquer sagement.

**RESPECT DES RYTHMES INDIVIDUELS
L'ENFANT ET SES BESOINS AU CENTRE
BIENVEILLANCE, NON VIOLENCE**

**QUAND ? DÈS LA RENTRÉE 2024-2025
À LA FRÉQUENCE DE VOS SOUHAITS
(JOURS SELON DEMANDE)**

Consultation en parentalité, couple, développement personnel / ateliers éducatifs
Inscriptions : 079 709 71 19 / annefragniere@bluewin.ch

REPARATIONS SERRURES

Sur porte bois et métal pour privés et commerces

DANS **L'URGENCE** 079 332 40 62

nikfab.monney@bluewin.ch

CONSTRUCTIONS METAL BARRIERES

Escaliers, portes, portails, fer forgé, divers travaux

MONNEY N.

Sàrl fondée en 1995

Blessoné 10 - B O T T E R E N S 026 912 40 62



PHILIPPE ANDREY



OPTEZ POUR LA POMPE À CHALEUR

LA SOLUTION DE CHAUFFAGE
ÉCOLOGIQUE, ADAPTÉE À
TOUS TYPES DE BÂTIMENTS.



www.andrey-installations.ch

Infos « Seniors » - Calendrier des activités 2024

Après-midis ludiques

Un lundi par mois entre 14h00 et 16h00 retrouvons-nous à la salle communale afin de passer un moment convivial autour d'une partie de cartes, d'un thé ou toute autre activité de votre choix.



Rendez-vous 2024 :

9 septembre
7 octobre
4 novembre
9 décembre.

Pour tous renseignements ☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Rencontre entre Seniors et petits écoliers

Le mercredi 27 novembre 2024 une rencontre entre Seniors et jeunes enfants (Arc-en-Ciel ou 1^H/2^H/3^H/4^H) est prévue.

Inscriptions et renseignements ☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Randonnées mensuelles ouvertes à toutes catégories de marcheurs

Un mardi par mois de 09h00 à 11h00, départ depuis le parking en face du bureau communal.



Balades 2024 : 24 septembre - 22 octobre - 19 novembre et 3 décembre.

Pour tous renseignements 📞 Marcel Pasquier 079 287 72 33



Dîner-loto de Noël 16 décembre 2024

Rendez-vous à partir de 11h30 à la salle communale pour l'apéro qui sera suivi du repas, puis d'un loto.

Inscriptions et renseignements ☎ Serge Jaquet 079 427 82 86 ou ☎ Marcel Pasquier 079 287 72 33.

Au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de ces activités !

La commission Seniors de Botterens

Annonceur

PERSONAL TRAINER	INSTRUCTEUR FITNESS	COACH SPORTIF
COACH EN NUTRITION		TRAINER EMS
Au domicile		En individuel
En extérieur		En groupe
Au fitness		Cours en ligne
En entreprise		Cours collectifs
WWW.FITAIRZONE.CH		
fitairzone@bluewin.ch	Frédéric Schouwey	+41 78 766 12 59
SERVICE DE LOCATION : Vélos, Rameurs, Elliptique, Air Bikes ...		

Avis à la population

La Botterensoise

Chères villageoises et chers villageois,

Suite au succès de la première édition de *La Botterensoise*, la société de jeunesse est ravie de vous annoncer son retour cette année ! Elle se déroulera le week-end du 15 et 16 novembre 2024. Le but de ces soirées est de rassembler les jeunes et les moins jeunes de la région 😊

Les festivités débiteront par un apéritif villageois **le vendredi 15 novembre à partir de 18h** auquel nous avons l'immense plaisir de vous convier afin de passer un moment mémorable !

Ambiance, musique, bars et bonne humeur seront au programme !

La fête se déroulera devant l'entreprise Jojo Roch près de Mecaplast. Un tout-ménage sera envoyé ultérieurement avec plus d'informations.

Alors, à vos agendas !

La société de Jeunesse de Botterens-Villarbeney

Avis aux amateurs de pétanque

Si des amateurs de pétanque souhaitent taper quelques boules à la place de jeux des Botteney M. Marcel Bulliard «dit Bubu » recherche volontiers quelques partenaires de jeu !

079 683 90 11



MAÎTRISE PAROISSIALE DE BROC



La Maîtrise paroissiale de Broc est un chœur d'enfants (dès la 3H) à qui le directeur, Nathanaël Essacaz, propose un programme riche et varié. Trois messes sont chantées à Broc par la maîtrise : la Fête-Dieu, la 1ère communion et la messe à la Dent de Broc. Cette dernière a lieu à l'extérieur, dans un magnifique décor. Elle est suivie d'une soupe de chalet confectionnée sur place.

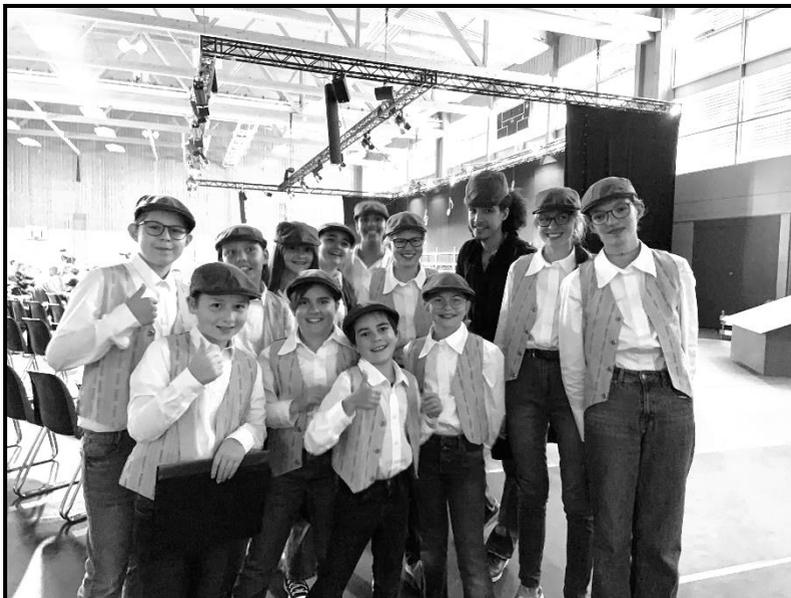
Cette année, les enfants se sont retrouvés en novembre au chalet de l'Entraide au Pâquier pour un week-end mêlant chant et convivialité. Puis, la maîtrise s'est produite en décembre au foyer de la Rose des Vents devant les résidents très émus. Elle s'est ensuite rendue à Cerniat pour un concert de l'Avent en collaboration avec le chœur de l'Echo de la Berra. Fin mai, direction Wünnewil, pour le projet choral Tutticanti. Ce fut l'occasion de chanter avec d'autres chœurs d'enfants du canton, un joli moment de partage.

Pour la saison 2024-2025, de nouveaux projets motivants et créatifs seront au rendez-vous comme celui de mettre sur pied un concert-théâtre par exemple.

Si tu as envie de chanter, de te faire des amis et de partager des bons moments, n'hésite pas ! Les répétitions reprendront en septembre, le jeudi de 16h30 à 18h au centre paroissial de Broc. Nous nous réjouissons de faire ta connaissance.

Si tu as des questions, tu peux appeler :

- Catherine, notre présidente, au 079 321 39 14
- Nathanaël, notre directeur, au 079 429 66 98



Nouveau costume inauguré à l'occasion du Tutticanti à Wünnewil

Texte : Muriel Tissot

Photo : Corinne Tornare

Souvenirs en images de l'activité organisée par la commission Seniors le mercredi 19 juin 2024 à la place de jeux des Bottenev





*Les meringues de Botterens
depuis 1946*

Angelo Rime
"Un goût de tradition"



meringue.ch

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens



Elevage caprin et fromagerie artisanale

Famille Christine Ruffieux-Gremaud
Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS
026 921 14 22
fermedelafinduchene.jimdo.free.com



- Vente directe à la ferme de 7h00 à 10h30 (dimanche 9h) et de 16h30 à 18h15 : Fromages de chèvre, miel, glaces, savons, terrines, ...
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h, de février à novembre
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons. Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle Chemin de Folliéran 23
Jacques Yerly 1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

La commune de Botterens s'associe à nouveau à l'évènement et vous informe que l'éclairage public sera totalement éteint durant la nuit du 12 au 13 août 2024.



Si la météo est favorable, une activité autour de l'observation des étoiles sera organisée à la place de jeux cette nuit-là. De plus amples informations seront communiquées sur l'application iGryère.